

PROGRAMME DE FORMATION 2024

FORMATION INITIALE

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

PRE REQUIS

17 ans minimum

ENCADREMENT

La formation est dispensée par une équipe pédagogique constituée de formateurs premiers secours et maitres-nageurs sauveteurs et rattachée à :

- Un organisme de formation habilité pour la formation initiale et continue PSE.

DUREE

Au minimum 70 heures de face à face pédagogique.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 minimum, 12 maximum pour une équipe pédagogique constitué d'un responsable pédagogique et d'un maitre-nageur.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Une piscine avec un nombre de lignes d'eau suffisant afin que la formation puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

L'ensemble des outils pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation seront mis à disposition par le dispensateur de la formation.

Alternance de cours théoriques (étude de cas, exposé interactif) et pratique (atelier d'apprentissage, mise en situation professionnelle) selon le Référentiel Interne de Formation édité par la FFMNS.

PUBLIC VISE

Tout public.

ORGANISATION DE LA FORMATION

1^{ère} module

Les fondamentaux de la natation

2^{ème} module

Les fondamentaux du sauvetage en eau plate

3^{ème} module

Les fondamentaux du sauvetage côtier

4^{ème} module

La réglementation

5^{ème} module

La préparation aux épreuves certificatives
Bilan de la formation

EVALUATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par le référentiel national de certification de la FFMNS. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification » et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part d'un BNSSA, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation.